



# Communauté Togolaise en Suisse

29/07/2019

**Mémoire de la Communauté Togolaise en Suisse (CTS)**

**À l'adresse de l'Ambassade du Togo lors de la Rencontre citoyenne initiée par cette dernière à la date du 25 Juillet 2019**

**Kofi Folikpo**  
1ER CONSEILLER



## **Mémorandum de la Communauté Togolaise en Suisse (CTS) à l'adresse de l'Ambassade du Togo lors de la Rencontre citoyenne initiée par cette dernière à la date du 25 Juillet 2019.**

**Monsieur le Ministre**

**Mesdames, Messieurs de la mission diplomatique du Togo à Genève**

Vous avez posé, « depuis quelques années les bases d'une prise en charge optimale et d'une gestion efficiente des compatriotes Togolais résidant à l'étranger. »

Cette initiative vise, principalement à « créer les conditions d'une implication plus inclusive de la Diaspora togolaise à l'œuvre de construction nationale » afin, entre autres, de « promouvoir une véritable stratégie de mobilisation des compétences et des ressources de la diaspora en vue de sa participation effective au relèvement du défi de développement économique social du Togo »,

Si cette initiative est éminemment louable, elle soulève néanmoins quelques graves questions et préoccupations d'une partie substantielle et incontournable de la diaspora. À ce sujet, vous avez reçu de toutes les associations de la diaspora togolaise, notamment la CTS (Communauté Togolaise en Suisse), CODITOGO, DTB, DIASTOCADE, etc., de vives réactions contre non pas le projet en soi, mais la procédure de concertation. Curieusement, aucune de ces associations n'a été consultée. Elles le disent expressément : il y a un manque total de concertation.

Dès réception de ces vives et positives réactions citoyennes, votre réponse a été prompte. Dans un premier temps, vous avez répliqué, le 18 juillet 2019 dernier, en précisant un certain nombre de points dont, notamment, le fait que 1) les données personnelles de la diaspora ne feront pas l'objet d'utilisation à des fins quelconques», et, le plus provocateur et indignant, 2) des « membres » d'une certaine « Commission Electorale Indépendante » de ce non représentatif « Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (CEI-HCTE) ont été identifiés par appel à candidature daté du 08 juillet 2019 ». Tout ceci, sur fonds d'accusations des associations indignées d'« affirmations biaisées et erronées » et d'« actions d'intoxication et de désinformation ».

Dans un second temps et par l'intermédiaire des missions diplomatiques, vous avez daigné inviter les bureaux exécutifs de ces associations à des rencontres formelles. D'où notre présence hautement intéressée ici en ce moment.

Nous, représentation du bureau exécutif de la CTS, tenons à réitérer notre ferme position en cette matière d'importance vitale pour tous les Togolais ici comme partout et au Togo en les points suivants d'importance plus que capitale pour la vie de nos concitoyens :

### **I. Etat des lieux sur les Problèmes constatés par la CTS sur les Togolaises et les Togolais vivant en SUISSE et dans d'autres pays étrangers**

1. De l'aveu même des Fonctionnaires suisses des Services fédéraux et cantonaux d'immigration, les Citoyens togolais vivant en Suisse sont parmi *les étrangers les mieux intégrés dans la société suisse*, tant sur le plan socio-professionnel que sur le plan du respect des valeurs et des lois suisses. Les Statistiques officielles suisses prouvent à suffisance que le nombre de Togolaises ou de Togolais sans emploi en Suisse et vivant indéfiniment de l'Assistance sociale de l'État est quasiment nul. Ces Statistiques prouvent également que le nombre de Togolaises ou de Togolais ayant maille à partir avec la Police, avec la Justice ou avec la Prison est pratiquement insignifiant.



Les Togolaises et les Togolais en Suisse démontrent donc à suffisance qu'ils sont l'incarnation vivante et permanente de la Devise de leur Terre natale qui est « **Travail-Liberté-Patrie** ».

2. Un tour d'horizon discret parmi les Togolaises et les Togolais vivant en Suisse permet de constater que ceux-ci constituent l'une des rares Communautés étrangères très riches sur le plan des **Profils socio-professionnels**. Les Togolaises et les Togolais en Suisse, qu'ils soient binationaux ou uni-nationaux, qu'ils soient initialement arrivés en qualité de requérant d'asile fuyant la barbarie, la méchanceté et la misère endémique cyniquement entretenues dans leur Togo natal, qu'ils soient arrivés dans le cadre d'un regroupement familial, ou qu'ils soient arrivés exclusivement dans un cadre professionnel, ils sont parmi les rares étrangers en Suisse attachant une très grande valeur à leur **Travail impeccable** comme expression de leur **Fierté** et de leur **Dignité**: des ménagères et mères de famille très dévouées jusqu'aux cadres de banque et aux spécialistes très méticuleux des systèmes d'informations en passant par les enseignants très compétents, par des journalistes perspicaces, par les commerçants talentueux et honnêtes, par les machinistes et conducteurs pointilleux, par les médecins dévoués, par les constructeurs très dynamiques, par les restaurateurs très avenants, par les musiciennes et les musiciens très vertueux, la Togolaise ou le Togolais a toujours démontré en Suisse tout le sérieux qu'elle ou qu'il attache à son **Travail** ou à sa **Profession**.
3. Le volume annuel des transactions financières effectuées par les Togolaises et les Togolais vivant en Suisse vers leur Togo natal pour divers motifs (travaux immobiliers, frais médicaux et besoins alimentaires des membres de la famille, obsèques, projets de développement local, etc.) dépasse de loin le volume financier venant d'autres pays occidentaux (Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, etc.) selon plusieurs sources discrètes des Institutions financières (banques, Western Union, Money Gram, PayPal, etc.). Ce volume annuel des transactions financières dépasse de loin la prétendue « aide » publique accordée par l'État français ou par l'État allemand au régime de Faure Gnassingbé dans le cadre de la prétendue « coopération » bilatérale. **Les Togolaises et les Togolais de Suisse démontrent ainsi le très grand impact positif qu'ils exercent sur l'économie formelle et informelle** au Togo depuis des années.
4. Nombreux sont les Togolaises et les Togolais vivant en Suisse qui ont des liens privilégiés grâce à leur parcours professionnel ou privé avec des Hommes et des Femmes de grande influence du monde de la Haute Finance internationale, du monde des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, du monde des Énergies « classiques » ou renouvelables, du monde de la Recherche scientifique fondamentale ou appliquée, du monde de la Gestion des Catastrophes naturelles .... La Togolaise ou le Togolais vivant en Suisse est donc **une Femme ou un Homme de « réseaux »** de gré ou de force, puisque la Suisse demeure une plaque tournante et incontournable de tous les systèmes qui gouvernent aujourd'hui le monde.

## **II. Recommandations de la CTS portant sur les Problèmes concernant les Togolaises et les Togolais vivant en SUISSE et dans d'autres pays étrangers.**

1. La **CTS** constate avec regret et après diverses investigations que le prix très élevé des billets d'avion entre la Suisse et le Togo est dû essentiellement à de (faux) frais exorbitants imposés par les Autorités aéroportuaires de Lomé aux compagnies aériennes, contrairement aux frais raisonnables demandés aux mêmes compagnies par les aéroports d'Accra (Ghana) et de Cotonou (Bénin). Nous exigeons donc qu'un remède soit rapidement apporté à cette anomalie qui frise de l'escroquerie savamment organisée, afin de faciliter aux Togolais de Suisse le voyage régulier au bercail.



2. La **CTS** déplore par ailleurs que l'Ambassade du Togo n'a fait depuis des années aucune démarche significative en direction du Secrétariat d'État pour les Migrations (SEM) et en direction de l'Office Fédéral des Statistiques en vue de constituer un registre fiable des Togolaises et des Togolais vivant en Suisse pour faciliter leur rapprochement entre eux et pour leur faciliter l'obtention d'une carte consulaire ainsi que d'autres documents en toute légitimité, et non comme une faveur. Nous exigeons qu'une solution rapide soit apportée à cette anomalie.
3. La **CTS** ne comprend pas pourquoi rien n'est fait de façon officielle et méthodique par l'État togolais à travers les Ambassades du Togo en faveur des Étudiants togolais qui se retrouvent en difficulté en Suisse et dans les autres pays étrangers malgré eux. Elle exige donc que des mesures idoines soient prises rapidement pour corriger cette situation désastreuse et sauver l'Honneur du Togo en Suisse comme partout, car l'État togolais a l'obligation de protéger ou de défendre ses Citoyens et Ressortissants partout.
4. La **CTS** s'insurge en toute légitimité contre les campagnes mensongères de désinformation et de corruption régulièrement organisées à grands frais en Suisse (de façon officieuse et officielle) par certains personnages obscurs du régime togolais dans le but de polir l'image de ce dernier, alors que toute l'opinion publique internationale sait très bien que ce régime est gravement gangrené depuis son origine par la mal-gouvernance et la prédation irresponsable et mafieuse des richesses de la Nation togolaise.
5. Pour tous ces motifs donc, la **CTS** exige solennellement le recensement de tous les Togolaises et Togolais de la Diaspora à travers la collaboration transparente des Organisations citoyennes crédibles déjà existantes au sein de la Diaspora avec les Représentations diplomatiques du Togo dans nos différents pays de résidence.
6. La **CTS** exige la création et la maintenance systématique d'une Base de Données centralisée et gérée par ces Organisations citoyennes précitées en collaboration avec les Représentations diplomatiques et le Ministère des Affaires étrangères.
7. La **CTS** exige un Screening des Compétences et Profils professionnels des Togolaises et Togolais de l'Extérieur à partir de cette Base de Données crédible et fiable.
8. La **CTS** exige la délivrance à tous les Togolaises et Togolais de la Diaspora la carte consulaire moyennant le paiement d'un frais symbolique.
9. La **CTS** exige la reconnaissance du Droit inaliénable de la double Nationalité pour les Togolaises et les Togolais qui le désirent.
10. La **CTS** exige le Droit inaliénable de Vote et d'Éligibilité de toute Togolaise et de tout Togolais vivant à l'extérieur, régulièrement enregistrés dans la Base de données susmentionnée et jouissant d'une bonne moralité objectivement vérifiable.
11. La **CTS** exige la création d'un Office National des Togolaises et Togolais de la Diaspora avec l'appui de l'État togolais en vue de faciliter aux Togolaises et Togolais de l'extérieur certaines démarches administratives (obtention de documents officiels, mise en place d'une entreprise, regroupement familial, rapatriement de restes mortuaires etc.)



### **III. Recommandations de la CTS portant sur l'aspect technique du projet HCTE.**

La CTS, après avoir effectué des tests techniques sur la plateforme dédiée au vote sur <https://hcte.diaspora.tg/> constate,

1. Qu'il est impossible de s'inscrire à la fois en tant qu'électeur et candidat.
2. Qu'il est possible de s'inscrire autant de fois qu'on le souhaite avec de fausses identités multiples.
3. L'inaccessibilité du système de vote en ligne à la majorité des Togolais de l'étranger, surtout à ceux de la zone Afrique.
4. Que le document requis pour valider l'inscription d'un citoyen togolais de la diaspora, désireux de participer au vote est insuffisant et aléatoire.

La CTS recommande de plein droit :

1. Que Tout électeur soit un candidat potentiel reconnu comme tel par la procédure et par le système informatique de vote.
2. Tout candidat soit un électeur reconnu comme tel par la procédure et par le système informatique de vote.
3. Un audit systématique et obligatoire du système informatique de vote en ligne qui n'a d'ailleurs pas encore fait ces preuves.
4. La mise en place d'un système de recensement fiable, sérieux et indépendant au niveau de chaque pays. Ce projet doit être conduit conjointement par les ambassades et les associations et groupement de Togolais légalement constitué dans chaque pays.
5. Que seule la carte consulaire soit valable pour s'inscrire, et à ce sujet, qu'une carte consulaire soit délivrée à tous les Togolais résidants dans le pays et capable de prouver sans ambiguïté sa nationalité togolaise.
6. L'arrêt de la procédure actuelle en cours.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur, voilà brièvement exposées nos vives préoccupations sur notre Togo natal, sur la vie de ses Citoyennes et Citoyens tant Togo qu'ici en Suisse et sur notre avenir collectif.

Nous vous prions de transmettre ce message au Ministre Robert Dussey, afin qu'il mette tout en œuvre pour rétablir un climat de confiance favorable à notre collaboration citoyenne et au progrès tant souhaité pour notre pays.

Que Dieu bénisse notre cher Togo, l'Or de l'Humanité.

Genève (SUISSE), le 29 juillet 2019.

Pour le Bureau Exécutif de la CTS

**K. Kofi FOLIKPO**

Le Premier Conseiller